

Monsieur Bernard Tétard
Délégué à l'intégration des migrants
Grand-Rue 27
1700 Fribourg

Lundi, 19 novembre 2007

Monsieur

Suite à notre rencontre du 30 octobre 2007 et comme promis, nous nous réjouissons de vous faire quelques suggestions dont nous pensons qu'elles pourront contribuer à l'intégration.

1. Sur le plan de l'accueil, il serait souhaitable qu'à son arrivée sur le territoire du canton, chaque Migrant(e) puisse être informé(e) de ses droits et de ses devoirs. Ceci ne porte pas seulement sur des brochures à lire mais aussi une orientation vers des services susceptibles de donner les renseignements adéquats.
2. Si la contribution des Migrant(e)s à la vie socio-économique est reconnue de tous, leur très faible représentativité dans les instances qui traitent de leurs situations, de leurs préoccupations et difficultés restent une préoccupation majeure au sein des Migrant(e)s ; et ceci doit être pris en considération dans une politique d'intégration.
3. Selon vos dires, il existe des discriminations entre Hommes et Femmes, Jeunes et Vieux, Handicapés et Personnes « normales ». Nous sommes d'avis que les discriminations que subissent les Migrant(e)s sont plus graves, surtout s'il s'agit des minorités visibles. Il est dès lors important que des comités d'éthique soient constitués au sein des Partis politiques et des Administrations afin de respecter la dignité des personnes. Ceci est vrai surtout à l'école.
4. On ne peut pas concevoir une intégration sur fond de discrimination et d'exclusion, si au niveau de l'emploi, par exemple, certaines catégories de la population se sentent systématiquement exclues. Les compétences des Migrant(e)s ne sont pas toujours valorisées. S'il est vrai que certains diplômés étrangers peuvent être sujets à caution, ce n'est pas le cas de tous. Une commission d'équivalence devra être mise sur pied. Le plus grave, c'est que les Migrant(e)s ayant des diplômes suisses sont très rarement employés. Quand ils le sont, ce n'est presque jamais à leur juste valeur. Les enfants de Migrant(e)s sont souvent orientés dans des filières peu valorisantes. Les places d'apprentissage constituent un véritable casse-tête pour eux. La lutte contre l'exclusion, la discrimination et le racisme est un préalable fondamental et incontournable à l'intégration.
5. Les Migrant(e)s imposé(e)s à la source paient souvent plus d'impôt que les autres. Ceci est une discrimination qui peut être corrigée par la politique d'intégration.
6. Respect de la dignité des Migrant(e)s: le tutoiement est monnaie courante dans les services de police. De même, le traitement des dossiers au guichet ne présente aucune garantie de confidentialité. Au défaut d'un entretien personnalisé, on pourrait respecter une certaine distance entre les consultants à l'instar de ce qui se fait dans une banque, par exemple.
7. Enfin, pour ceux ou celles qui seraient coupables de comportements répréhensibles, en cas d'emprisonnement, par exemple, il serait judicieux de prévenir FIMM-Fribourg ou à tout le moins les membres de leurs communautés. Le service de patronage n'étant pas toujours à la hauteur, certaines incarcérations ont débouché sur des abus et même des expulsions sans que les intéressés aient eu l'opportunité de se défendre convenablement.

Espérant avoir répondu à votre requête et vous assurant de notre entier dévouement pour la défense des Migrant(e)s, nous vous prions d'accepter, Monsieur le Délégué, nos meilleures salutations.